

«Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements.» – Jean 14.15

Si nous recevons l'amour de Dieu, nous obéirons aux quatre premiers commandements du Décalogue, qui définissent notre relation avec Dieu, et aux six derniers, qui définissent nos relations avec notre prochain. (Voir Matthieu 22.36-40.)

L'apôtre Paul affirme lui aussi que l'amour pour Dieu et pour notre prochain est la motivation fondamentale qui nous amènera à respecter la loi plutôt qu'à la transgresser :

«CELUI QUI AIME LES AUTRES A ACCOMPLI LA LOI. EN EFFET, LES COMMANDEMENTS: Tu ne commettras pas d'adultère, tu ne commettras pas de meurtre, tu ne commettras pas de vol, tu ne rendras pas de faux témoignage, tu ne convoiteras pas, et tout autre commandement SE RÉSUMENT DANS CETTE PAROLE: TU AIMERAS ton prochain comme toi-même [...] L'AMOUR EST DONC L'ACCOMPLISSEMENT DE LA LOI.»

– Romains 13.8-10

«L'AMOUR DE DIEU EST RÉPANDU DANS NOS CŒURS par le Saint-Esprit qui nous a été donné.»

– Romains 5.5

Nous ne possédons aucune capacité innée nous permettant d'obéir à la loi de Dieu. En fait, notre nature pécheresse rejette la loi de Dieu (Romains 3.10). Nous avons besoin de l'amour de Dieu, «répandu dans nos cœurs», «car celui qui aime les autres a accompli la loi» (Romains 5.5; 13.8). L'amour est la puissance motivant toute la vie chrétienne. Parce que nous aimons Dieu, nous voulons naturellement lui obéir, «car l'amour de Christ nous presse» (2 Corinthiens 5.14).